

Données personnelles : mais à quoi sert la CNIL ? – Cash Investigation ce mardi 6 octobre 2015 | Le Net Expert Informatique Replay-



Données personnelles :
mais à quoi sert la CNIL ?
diffusion du mardi 6
octobre 2015

Achetez, vous êtes fichés. Pour mieux cibler les consommateurs, les entreprises ont trouvé la solution : récupérer leurs données personnelles, quitte à violer leur intimité. Pour cela, tous les moyens sont bons, démarchage téléphonique, questionnaires en ligne ou achat de données. Quitte parfois à flirter avec la légalité. La moindre bribe de votre intimité se paie comptant. L'ensemble des données personnelles fournies par un citoyen lambda se vend en moyenne 600 euros et certains fichiers compteraient jusqu'à 30 millions de personnes. C'est aujourd'hui un marché estimé à 300 milliards d'euros.

Des espions partout

En France, l'un des principaux acteurs de ce secteur inconnu du grand public est une filiale de La Poste, l'une des entreprises préférées des Français. « Cash Investigation » révèle que même votre facteur collecte des informations pour constituer ces bases de données qui seront vendues à n'importe quelle entreprise qui le demande.

L'enquête se poursuit à la caisse de votre supermarché. Car il y a des espions dans votre portefeuille : les cartes de fidélité. Celles qui vous permettent de bénéficier de petites ristournes. Grâce à ces cartes, les grandes enseignes recueillent des milliers d'infos sur votre consommation, et donc sur vous : l'historique de vos achats, la liste de tout ce qui remplit votre Caddie chaque semaine, sur plusieurs années. Un pic d'achat de couches pour nourrissons ? Félicitations ! Votre magasin sait qu'un heureux événement est venu élargir votre famille. Une info qui peut aussi intéresser, par exemple, les vendeurs de berlines qui vous proposent leurs nouveaux modèles avant même que vous pensiez en avoir besoin.

Tout le monde paie pour Apple...

Dans ce monde merveilleux du marketing, une entreprise impose sa loi : Apple. Les journalistes de « Cash Investigation » ont eu accès à un document ultraconfidentiel. Sous peine de rupture de contrat, la firme californienne oblige les opérateurs français à privilégier les iPhones et les produits Apple au détriment des concurrents. Même les pubs à la télé sont payées par les opérateurs. Un diktat qui leur coûte très cher : 10 millions d'euros pour SFR, par exemple. Et à la fin, ce sont tous les abonnés qui paient la facture, même ceux qui ne possèdent pas d'appareil de la marque américaine.

Pour le dernier volet de cette enquête, direction l'Indonésie. Dans les quartiers pauvres de Jakarta, de nombreux enfants souffrent de malnutrition. En cause, le lait en poudre que l'on donne aux nourrissons. Il augmente les risques de maladie par rapport à l'allaitement au sein. Les sages-femmes poussent les jeunes mères à nourrir leur bébé avec du lait maternisé, en particulier celui vendu par une filiale du géant français Danone. Une pratique proscrite par l'Organisation mondiale de la santé, et désormais interdite par la loi indonésienne. « Cash Investigation » révèle comment, en échange de séances de formation, de fournitures professionnelles gratuites ou de cadeaux, les sages-femmes se transforment en ambassadrices de la marque. Le marketing n'a décidément pas de limite.

Consultez la vidéo

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est gratuit et enfantin, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter scrupuleusement la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit d'abord commencer par un Audit de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données. Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source

http://www.francetvinfo.fr/internet/cash-investigation-donnees-personnelles-mais-a-quoi-sert-la-cnil_1109973.html